



Décision n° 2016-JPV-237

Appel à candidature en vue de la désignation des représentants des usagers au conseil d'orientation et de suivi du catalyseur par la CFVU

LE PRÉSIDENT

Vu l'accord de consortium 2015-2020 instituant « Le Catalyseur » signé le 04 janvier 2016 et notamment son article sur la composition du COS ;

Vu la délibération 2016/01/CA-001, en date du 4 janvier 2016 portant M. Jean Pierre VINEL à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier;

Considérant que 4 usagers de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier doivent siéger au comité d'orientation et de suivi du catalyseur.

DECIDE

Articles 1 : Sièges à pourvoir

4 sièges sont à pourvoir au titre des représentants des usagers de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier au conseil d'orientation et de suivi (COS) du CATALYSEUR.

Articles 2 : Conditions de recevabilité des candidatures

Sont éligibles, les usagers :

- inscrits administrativement auprès de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, qu'ils aient ou non le label et/ou le statut d'étudiants-entrepreneurs;
- diplômés depuis moins de trois ans de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier s'ils ont le label/et ou le statut d'étudiants-entrepreneurs.

Les représentants des usagers au sein des conseils centraux pourront candidater dans le cadre de cet appel à candidatures.

Article 3 : Durée des mandats

Le mandat des usagers est d'une durée de deux ans. Le mandat cesse si l'utilisateur perd la qualité au titre de la laquelle il a été désigné.

Article 4 : Modalités de désignation

Les représentants des usagers de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier sont désignés par la commission de la formation et de la vie universitaire selon la procédure applicable en cas d'appel à candidatures ouvert définie à l'article 22 des statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier.

Les désignations devront concourir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Article 5 : Candidatures

Les candidatures doivent être envoyées par voie postale, déposées ou parvenir par courriel, au service des affaires juridiques et électorales
avant le vendredi 20 mai 2016 à 17h à l'adresse suivante :

Service des affaires juridiques et électorales / Bâtiment administration centrale 1^{er} étage – porte
128 - Université Toulouse III – Paul Sabatier
118 route de Narbonne
31062 Toulouse CEDEX 9

Ou par courriel à corinne.martin@univ-tlse3.fr

Article 6 : Pièces à fournir

Les candidat-e-s devront fournir un imprimé de déclaration et une lettre de motivation. Le cas échéant, ils devront préciser s'ils ont le statut/label d'étudiants-entrepreneurs.

Article 7 : Exécution

La directrice générale des services de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités.

Il est affiché dans le bâtiment de l'administration centrale sur le campus de Toulouse. Il fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 2 mai 2016

Professeur Jean-Pierre VINEL

